

(N^o 146.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 4 AVRIL 1845.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande du sieur *Jean-Antoine Mont*, conduc- teur d'artillerie de 2^e classe.

(Voir le N^o 280, session 1843-1844 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Par une demande datée du 3 septembre 1841, le sieur Mont réquiert la naturalisation ordinaire.

Il est né à Oude-Pekelé (Pays-Bas), le 16 juillet 1787 ; à 12 ans il entra au service militaire et il y est resté depuis ; en 1824 il fut nommé conducteur d'artillerie de 2^e classe, et maintenu comme tel par le Gouvernement Belge, le 12 décembre 1830.

D'après les pièces du dossier, le pétitionnaire a épousé une Belge, dont il a plusieurs enfants nés en Belgique ; sa conduite est à l'abri du reproche, et les témoignages de ses chefs sont en sa faveur.

Les autorités estiment que sa demande peut être accueillie. Elle a été prise en considération par la Chambre des Représentants à la majorité de 42 suffrages contre 6.

BONNÉ-MAES, Rapporteur.